Universitätsbibliothek Frankfurt a.M.
Sf 7/219

Trente-deuxième Année. — Supplément hebdomadaire illustré « LA CROIX DE LORRAINE. — N° 55. — Vendredi 20 Mars 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS
Ville de Metz :
Trois mois . . . . . 3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . . 3,32 M.
France :
Un an . . . . . 36 fr.
Six mois . . . . . 18 »
Trois mois . . . . . 10 »
En vente à PARIS
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . . 20 Pf.
RÉCLAMES
La ligne . . . . . 50 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger

Voir à la 4e page le commencement de notre nouveau feuilleton.

## Le Clergé alsacien-lorrain au Sénat

Le clergé alsacien-lorrain a été sur la sellette, avant-hier, au Sénat de Strasbourg. L'ineffable M. Ruland, qui a toujours besoin de s'incliner devant quelqu'un, a pris, cette fois, pour faire ses courbettes devant le gouvernement, un hochet qui n'est pas nouveau, celui de l'opposition du clergé catholique à l'œuvre de la germanisation. Mgr Benzler a pris la peine de lui répondre et de lui dire, avec infiniment de raison, que les généralités n'ont jamais rien prouvé : il aurait pu ajouter que celui qui n'a pas d'autre argument est un pauvre homme. M. Blumenthal, avec sa verve endiablée, s'est chargé, à la grande joie de la grave assemblée, de mettre M. Ruland à la très modeste place qui lui convient, et M. le comte d'Andlau l'a cloué en lui demandant s'il veut qu'on le prenne pour un socialiste depuis qu'en 1911 il a voté pour un socialiste.

M. Ruland a donc été servi à souhait par les sénateurs qui lui ont répondu, et nous n'aurions pas autrement à nous occuper de ses opinions sur le clergé si nous ne devions ajouter notre protestation à celle de notre vénéré évêque. Non, ni le clergé d'Alsace-Lorraine dans son ensemble, ni ceux de ses membres qu'on taxe de nationalisme, ni même tel ou tel directeur de journal, ne sont les « représentants attitrés de la culture française en Alsace-Lorraine ». S'il avait parlé de la culture latine ou de la culture catholique, nous n'aurions rien à dire ; car ici, pour beaucoup d'entre nous, il est vrai de dire qu'ils regarderont longtemps vers le Midi, comme les catholiques allemands, au Congrès de 1866 à Trèves, regardaient vers la France catholique et en attendaient toutes sortes d'exemples et de réconforts qui ne sont pas venus.

Rome, les pays latins, la France, voilà le berceau et les premiers développements de l'éducation catholique ; c'est de là que nous sont venus les principes et les mœurs qui ont façonné notre race et qui lui ont mis une empreinte dont nous ne pouvons pas nous défaire.

Ceux qui nous accusent si facilement, M. Ruland, tout le premier, le savent fort bien, et s'ils nous attaquent sous le faux prétexte de nos reves français, c'est pour nous atteindre dans notre influence catholique : ils espèrent ainsi donner le change au gouvernement et renouveler les manœuvres qui ont si souvent réussi au temps des passeports et de la dictature en jetant sur notre soutane le manteau de la protestation. Mais il paraît que le jeu est usé et que cela ne prendra plus si facilement. Mgr Benzler était plus autorisé que personne pour répondre à l'accusateur ; il paraît qu'il l'a fait vigoureusement : tout son clergé lui en saura gré.

Et quant à la germanisation qui tient tant à cœur à M. Ruland, il faut noter que si elle ne marche pas plus vite, il a déclaré lui-même qu'on s'y est mal pris et qu'on ne change pas le sentiment de tout un peuple aussi facilement qu'on change de chemise ; il admet donc qu'il y a des difficultés et qu'il faut du doigté et du temps. Pourquoi donc alors est-il si pressé et y met-il lui-même si peu de tact que trois de ses collègues de la Chambre haute l'ont rappelé si vertement à la mesure et à la vérité ?

Quoiqu'il en soit, cette séance du Sénat aura été bonne, en ce sens surtout qu'en présence du nouveau gouvernement des voix très autorisées ont mis au point certaines choses faussées par les libéraux Hœffel et Ruland ; ces deux orateurs ont tout simplement fourni l'occasion de mettre un peu de lumière sur des points qu'à dessein certains voulaient tenir obscurs.

H. C.

## La Journée

L'idée d'une **quadruple alliance** entre l'Allemagne, la Russie, la France et l'Angleterre est considérée comme une véritable panacée, mais aussi comme une chose dans le domaine des irréalisables.

✿

C'est dimanche que **Guillaume II** quitte Berlin pour se rendre en **Autriche**. Lundi soir, il assistera à un dîner de gala à Schœnbrunn et partira le soir même pour Venise et Corfou. A Venise, les souverains d'**Italie** recevront l'Empereur.

✿

Les **fiançailles** du prince Charles de Roumanie avec l'une des filles du tsar, paraissent se confirmer. On attache, à **Berlin**, une grande importance à ce mariage.

✿

Comme conclusion à une interpellation socialiste sur l'affaire Poutiloff, en Russie, la **Chambre française** adopte un ordre du jour comptant sur le gouvernement pour surveiller les grands établissements industriels internationaux. M. Doumergue, en fin de séance, a loué les bienfaits de l'**alliance franco-russe**.

✿

Le **Sénat** a adopté hier l'ensemble du projet de la **loi sur le revenu**, dans le sens de la commission, contre le gouvernement. Par suite des diverses modifications et disjonctions il prend le nom de projet de loi sur la contribution foncière, les propriétés bâties et non bâties et sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères.

**M. Monis** a enfin donné sa démission ; **M. Lebrun** est chargé de l'intérim du **ministère de la marine**.

✿

Le gouvernement **français** a déposé un projet de loi demandant un crédit de 421.300 francs pour les **frais de réception du Roi d'Angleterre** et du Roi de Danemark.

✿

Hier a été célébrée la **fête patronimique du Pape**. Le Souverain-Pontife a reçu ses sœurs, sa nièce et l'un de ses neveux, qui sont arrivés à Rome. Toutes les autorités du Vatican lui ont présenté leurs vœux.

✿

Le **ministère italien** sera définitivement constitué aujourd'hui. On assure qu'il entrera en fonction samedi prochain. Les Chambres seront convoquées pour le 28 mars.

✿

Les **journaux autrichiens** considèrent la situation du cabinet Doumergue comme sérieusement menacée. Ils expriment la crainte que si un cabinet « de teinte nationaliste » arrive au pouvoir, la politique extérieure de la France ne s'en ressente et ne redevienne belliqueuse.

✿

**A la Chambre des communes**, M. Grey explique la politique de l'Angleterre dans la Méditerranée : il en résulte que l'Angleterre ne compte pas sur la flotte française, et que l'action politico-financière de la France en Turquie d'Asie, et les déclarations de M. Doumergue à la Chambre française ne sont pas dans l'esprit de l'entente.

✿

Hier, séance agitée à la Chambre des communes, à propos d'**un ordre du jour de censure** à l'adresse du gouvernement déposé par l'opposition à propos du **home rule**.

✿

La situation en **Albanie** n'est guère rassurante ; le pavillon albanais a été hissé à **Scutari**, mais le mouvement insurrectionnel des **Epirates** grandit. A ce sujet la Grèce demande l'intervention des puissances, l'Albanie étant dans l'impossibilité de maintenir les garanties acquises.

✿

De source américaine, on annonce que les **révolutionnaires mexicains** ont eu le dessous dans l'engagement de Torréon.

✿

Les **Etats-Unis** commenceraient à modifier leur attitude, jusqu'ici favorable aux révolutionnaires : ils ont remis en liberté 5000 soldats fédéraux qui s'étaient réfugié en territoire américain, et qui vont renforcer l'armée du général Huerta.

## Chronique Générale

### ALLEMAGNE

#### Le voyage de l'Empereur d'Allemagne à Corfou.

Le richissime prince Emmanuel Ypsilanti, nommé récemment gouverneur de Corfou, a quitté Vienne pour préparer la réception de l'Empereur d'Allemagne à Corfou.

Il est apparenté aux Mac-Mahon et aux Castries par sa mère, née baronne Sina.

#### L'anniversaire de 1848 à Berlin.

A l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1848, de nombreux députés se sont rendus mercredi au cimetière de Friedrichsheim près Berlin, et ont déposé des couronnes sur les tombes des morts des journées de mars. On comptait 350 couronnes à midi.

#### L'Allemagne et la Roumanie.

Les journaux allemands attaquent en ce moment la Roumanie.

Cette campagne coïncide avec le prochain voyage du prince Charles, qui part pour Saint-Pétersbourg, où il doit, dit-on, se fiancer avec la fille du tsar.

Le *Vossische Zeitung*, organe libéral berlinois, écrit, à ce propos :

« La visite du prince héritier de Grèce et celle des ministres présidents de Serbie et de Grèce ont un caractère démonstratif et blessant. Il n'y a, dans le Cabinet actuel, que des hommes amis de la France, et cet enthousiasme a commencé à empiéter sur le terrain de la politique. Un certain nombre de conférenciers français, venus à Bucarest soi-disant comme apôtres de la civilisation française, ont été fêtés, et les membres du Cabinet leur ont prodigué leurs attentions ».

Il est à remarquer que des notes analogues ont été publiées par la *Gazette de Cologne*, la *Deutsche Tages Zeitung* et divers autres organes.

Il est visible que tout ce bruit fait autour du prochain voyage du prince Charles de Roumanie à Saint-Pétersbourg a pour objet d'essayer d'intimider la Roumanie pour l'amener à modifier, dans un sens favorable à la politique allemande, ses sentiments actuels.

#### Les suites d'un feu de joie.

A l'occasion du centenaire de la bataille de Leipzig le directeur de la mine « Ludwig » à Reklinghausen (Prusse Rhénane), avait fiat allumer un feu de joie sur un énorme tas de scories. Pour faciliter l'allumage on versa sur le bûcher un fût de goudron. Mais le goudron enflammé pénétra dans les scories, mit le feu aux escarbilles de charbon et bientôt le tas de scories se trouva enflammé dans ses profondeurs. C'est en vain qu'on tenta de noyer le foyer et pendant cinq mois la colline brûla, répendant dans toute la région une odeur sulfureuse empestée. On a enfin réussi, après de longs et coûteux travaux, à étouffer le foyer. Les pertes en argent s'élèvent à près de 8000 M et il y aura de plus des poursuites en justice pour manquement aux prescriptions réglant l'établissement des tas de scories.

### FRANCE

#### Le général Eydoux.

Paris, 19 mars. — Le général Eydoux, chef de la mission militaire française en Grèce, est réintégré dans les cadres de l'état-major et nommé commandant du 11e corps à Nantes.

#### Le récit d'un déserteur allemand.

Le commissaire de police a interrogé un déserteur du 15e hussards allemand, en garnison à Hambourg et originaire de cette ville, nommé Wartenstein, qui, parti de son régiment le 4 mars, vint à Paris en civil, se dirigea ensuite sur Rouen, à pied, et fut trouvé presque mort de fatigue dans une meule de paille, à Château-sur-Ept.

Wartenstein porte sur le corps de nombreuses contusions qui, d'après lui, proviennent de mauvais traitements qu'il aurait eus à subir de la part d'un sous-officier ?

Il a déclaré vouloir contracter un engagement à la légion étrangère.

### GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

#### Pénible incident anti-allemand.

M. de Rheinbaben, président de la proviece rhénane, avait été invité, mercredi soir, en compagnie de trois officiers allemands, à un dîner de gala servi au palais grand-ducal. Au moment où les trois officiers se rendaient à pied au palais, ils ont été insultés par des jeunes gens, que la police parvint cependant à disperser. Cet incident a causé une pénible impression en ville.

D'après la *Luxemburger Zeitung*, une troupe de gamins, au moment où les officiers traversaient la Grand'Rue, se sont mis à les suivre en sifflant la *Marseillaise* ; on ajoute que les cris de « Saverne » et « Wackes » ont été poussés. Il paraît que l'incident s'est d'abord produit à midi pour se renouveler le soir à 8 heures. Les journaux luxembourgeois de langue allemande, en protestant contre ces incidents, affirment leur respect du peuple allemand, le créateur des plus hauts biens culturels à l'époque moderne.

### SUISSE

#### La germanisation du Jura bernois.

Le Grand Conseil bernois a consacré mercredi toute une séance à la discussion d'une interpellation de M. Choulat, qui demandait au gouvernement quelles mesures il comptait prendre pour réprimer les tentatives de germanisation du Jura bernois.

Au cours de la discussion, qui a été très vive, le chef du département de l'instruction publique a déclaré qu'il se désolidarisait de toutes les tentatives qui seraient faites de source étrangère pour intervenir dans les questions de langue dans le Jura.

Finalement, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Grand Conseil, prenant acte des déclarations du gouvernement, dont il ressort que l'autorité exécutive fera ses efforts pour empêcher tout conflit de langue et de race dans le Jura, et s'opposera à tout acte des autorités et des fonctionnaires qui porterait atteinte à la garantie constitutionnelle de la langue française, comptant sur le gouvernement pour prendre, s'il y a lieu, les mesures nécessaires, passe à l'ordre du jour. »

### ANGLETERRE

#### Un homme vient de mourir

qui n'a pas eu d'histoire, mais dont se sont occupés, incidemment, il y a quelques années, les journaux anglais et français. Il s'agit de M. Juste-Alphonse Menager, le chef cuisinier de feu le roi Edouard VII. Comme la plupart des cours européennes, sans en excepter celle du sultan de Turquie pour les dîners officiels donnés au palais, ont des chefs français, le roi Edouard, le plus parisien et le plus fin gourmet des souverains étrangers, ne pouvait que faire appel à l'art culinaire d'un Français, naturellement. M. Menager jouissait de toute la confiance de son royal maître et il était lui-même le maître absolu dans le domaine des vastes cuisines du palais de Buckingham. Le Roi l'avait engagé à l'époque où il était encore prince de Galles, il y a une vingtaine d'années.

M. Menager a pris sa retraite à la mort du roi Edouard, il y a quatre ans. Même dans sa retraite, les membres de la famille royale ne l'avaient pas oublié et pas plus tard que la semaine dernière, la reine Alexandra lui a adressé un message empreint d'une grande bienveillance.

M. Menager est mort mardi, à Acton, à l'âge de soixante-huit ans.

### SAINT-SIEGE

#### Le prochain Consistoire.

On assure que le Pape a décidé de tenir le Consistoire dans la seconde semaine après Pâques, probablement le 20 avril. Dans ce Consistoire le Pape nommerait plusieurs cardinaux italiens et étrangers, et, parmi ces derniers, deux Allemands et trois Autrichiens, car il est à remarquer qu'il n'existe actuellement dans le Sacré-Collège aucun cardinal de langue allemande. Depuis la mort du cardinal Kopp, l'Allemagne n'a plus de cardinal, et, parmi les quatre cardinaux autrichiens actuels, deux sont tchèques et deux sont polonais. Les deux gouvernements de Berlin et de Vienne ont fait ces derniers temps des instances auprès du Vatican, pour que le Pape mette fin à cette situation un peu anormale, et c'est précisément pour tenir compte de ces réclamations que le Souverain Pontife a décidé de hâter la réunion du Consistoire.

La France possédant actuellement six cardinaux, en y comprenant le cardinal Billot, il n'est pas probable que le Pape donne la pourpre à un évêque français.

## La situation en Albanie

Scutari, 19 mars. — Ce matin à 11 heures, le pavillon albanais a été hissé sur le château de Bas-Rosafa, en présence des autorités civiles, des consuls, des officiers, des détachements internationaux, des sociétés, des écoles et d'environ 30.000 citoyens, y compris les Malissores, tous musulmans. Le pavillon albanais a été salué par des salves d'artillerie pendant que jouait la musique, puis des discours ont été prononcés.

On mande d'Athènes au *Temps* : On télégraphie de Koritza à la *Hestia* que les rencontres sanglantes entre Albanais se multiplient dans tout le nord de ce district et que les partisans d'Essad Pacha, plus nombreux et mieux armés que ceux de Kemal Bey ont partout le dessus. D'autre part les populations chrétiennes seraient d'après ces mêmes informations, l'objet d'excès de toutes sortes de la part des Musulmans.

## L'Assassinat de M. Calmette

#### Bruit de diverses démissions ministérielles.

Le bruit a couru que M. Lebrun, ministre des colonies ; M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et M. Monis, ministre de la marine, avaient démissionné. Ce bruit est formellement démenti.

Toutefois, certains hommes politiques estiment que la démission de M. Monis pourrait se produire aujourd'hui, jeudi.

M. Monis, en effet, serait dans une situation délicate, s'il se présentait comme ministre, en même temps que le procureur Fabre, devant la commission d'enquête Rochette.

M. Monis pourrait quitter provisoirement ses fonctions, pour les reprendre après la clôture de l'enquête.

Le cas de M. Monis fait l'objet de toutes les conversations. On s'accorde à considérer ce cas comme exceptionnel, puisque M. Monis est à la fois juge et accusé. Le ministre de la marine est en effet appelé à prendre des décisions d'ordre gouvernemental à la suite de l'affaire Rochette.

La *Liberté* écrit à ce sujet : « Tant que M. Monis ne se sera pas lavé de l'accusation qui pèse sur lui et restera ministre, la même suspicion de complicité dans l'affaire Rochette englobera le ministère tout entier. »

#### L'histoire du document Fabre.

Le *Matin* exposait hier l'histoire du document qui va servir de base à la nouvelle enquête de la commission parlementaire sur l'affaire Rochette, le rapport du procureur Fabre. Il écrit :

« Le procureur Fabre n'aurait pas refusé d'obéir, parce que les intérêts de la justice n'étaient pas compromis.

« Il y avait, en effet, dans cette affaire, d'un côté les intérêts de la politique, dont le président du Conseil était le seul juge, et d'un autre côté, les intérêts de la justice, dont lui, procureur général, était responsable.

« Il n'a consenti à céder aux raisons politiques, que parce que les intérêts de la justice restaient sauts.

« Plus tard, M. Fabre aurait avoué à M. Caillaux, devenu président du conseil, que, bien que ses souvenirs différassent un peu de ceux de M. Briand, au sujet de l'arrestation de Rochette, il avait accepté de les faire concorder exactement.

« M. Fabre nie avoir tenu ces propos, et prétend au contraire avoir déclaré à MM. Briand et Barthou : « Je prends sur moi toutes les responsabilités, parce « que c'est mon devoir. »

« En janvier 1912, M. Briand, devenu garde des sceaux, fit venir M. Fabre, et lui demanda s'il était vrai qu'il avait demandé le renvoi de l'affaire Rochette.

« M. Fabre lui répondit affirmativement et lui donna copie du procès-verbal qu'il avait dressé de son entrevue avec M. Monis.

« En 1912, M. Fabre refusa de s'expliquer devant la commission d'enquête sur l'intervention de M. Monis, invoquant le secret professionnel.

« Tout dernièrement, M. Fabre aurait dit à M. Caillaux que le procès-verbal n'existait pas.

« M. Fabre voulait tranquilliser M. Caillaux, la pièce ayant été remise, par lui, à titre confidentiel, à un garde des sceaux.

« Plus récemment, M. Bienvenu-Martin demanda à M. Fabre s'il était vrai qu'il eût remis ce document à M. Briand.

« Sur sa réponse affirmative, il rechercha le document, mais ne le trouva pas, et on en demanda une nouvelle copie à M. Fabre, qui la refusa. »

#### Interview de M. Barthou.

*Excelsior* ayant offert à M. Barthou d'enregistrer la déclaration qu'il aurait à faire, ou qu'il consentirait à faire à propos de la révélation du rapport Fabre à la tribune de la Chambre, M. Barthou a déclaré :

« Je n'ai absolument rien à déclarer. Le sentiment « que j'éprouve de mon geste, je l'ai tout entier ex- « primé à la tribune en y apportant le document. »

Comme *Excelsior* lui faisait remarquer les sentiments violents et l'antagonisme qu'ont suscités sa révélation et sa possession du document, M. Barthou a autorisé *Excelsior* à dire ceci :

« Une commission d'enquête est nommée. Je l'at- « tendais et je la désirais.

« C'est devant elle que je répondrai à toutes les « questions qui me seront posées.

« J'aurai ainsi l'occasion de déjouer la campagne « d'infamies ourdie par certains adversaires contre « moi, dans un but politique.

« Je ne veux ni ne dois, à l'heure actuelle, rien « ajouter... »

#### A l'Association des journalistes parisiens.

Le comité de l'Association des journalistes parisiens s'est réuni mercredi sous la présidence de M. Georges Niel, pour l'élection annuelle de l'Association.

Les membres du comité, profondément émus par la tragique disparition de leur regretté collègue, M. Gaston Calmette, ont, à l'unanimité, décidé de renvoyer cette élection à une date ultérieure et de lever la séance en signe de deuil.

Avant de se séparer, ils ont désigné M. Adolphe Brisson pour adresser à M. Calmette un dernier adieu, au nom de l'Association à laquelle il avait tant de fois donné des preuves de son profond attachement.

#### Ce que fait Mme Caillaux.

Mme Caillaux a passé sa seconde nuit de détention dans le calme. Elle est restée la plupart du temps assise sur son lit dans une attitude pensive. Deux religieuses la surveillent.

On tient de source sûre qu'hier soir elle s'est écriée : « Mon Dieu ! C'est donc ici que je souhaiterais la fête de Joseph ! » La consigne est toujours très sévère en ce qui concerne la prison où, seuls, les avocats peuvent pénétrer.

Mme Caillaux est à la prison de Saint-Lazare au régime de la pistole qui autorise quelques adoucissements à la sévérité du régime commun, moyennant une somme de quatre sous par jour pendant l'été et de cinq sous pendant l'hiver. Ce versement quotidien permet aux inculpés d'obtenir une literie moins grossière, mais ne comporte ni bois, ni charbon, ni bougie, que les détenues peuvent se procurer à leurs frais. C'est ainsi que Mme Steinheil, détenue dans la même pistole n° 12, la fit garnir de tapis.

L'ameublement de cette pistole, où furent détenues, avant Mme Caillaux, Louise Michel, Thérèse Humbert, la Mérelli, Mme Steinheil, Mmes Bloch, Pœcklès et Maitrejean, est en effet des plus sommaires. Elle contient six lits semblables ; chaque détenue a à sa disposition une planche destinée aux vêtements, une chaise de paille, une petite table de bois blanc, une garniture de toilette. La pièce mesure 8 m de long sur 4 m 50 de large et 5 m de haut. Les murs crépis à la chaux dans leur partie supérieure sont badigeonnés de noir jusqu'à mi-hauteur. Deux larges fenêtres munies de solides barreaux de fer éclairent la pistole qu'actuellement Mme Caillaux occupe seule. En y entrant, Mme Caillaux a « touché » deux torchons, un large mouchoir à carreaux blancs et bleus, et une chemise de toile bise. Mme Caillaux a obtenu de conserver son linge.

#### Les manifestations.

Mercredi à l'heure de sortie des élèves du lycée Louis-le Grand, ceux-ci, formant une colonne d'environ cent cinquante manifestants, remontent la rue Saint-Jacques et crient : « Conspuez Thalamas ! A bas l'insulteur de Jeanne d'Arc ! » Les étudiants en droit se joignent aux lycéens ; la manifestation prend une ampleur extraordinaire... Les agents apparaissent ; ils repoussent sans aménité les jeunes élèves du lycée qui marchent en tête et s'esquivent, non sans conspuer encore M. Thalamas et M. Caillaux.

Les étudiants réintègrent la Faculté de droit et, peu après, le calme se rétablit.

La soirée s'est passée sans incident. La pluie, qui n'a cessé de tomber, était, d'ailleurs, peu favorable aux manifestations dans la rue. Le service d'ordre commandé a été, en conséquence, licencié à onze heures.

Dans l'après-midi, à Versailles, des manifestations contre M. et Mme Thalamas avaient eu lieu.

Plusieurs centaines d'élèves des classes supérieures du lycée Hoche et de nombreux ouvriers et employés se sont réunis, à cinq heures, pour protester contre la lettre et l'article que le député de Seine-et-Oise et Mme Thalamas ont écrits sur l'assassinat de M. Calmette, approuvant l'acte criminel de Mme Caillaux.

Après avoir parcouru les principales rues de la ville, les manifestants se sont rendus devant la maison du député en criant : « Assassin ! Assassin ! Vive Calmette ! A bas Thalamas ! A bas Caillaux ! » Dispersés une première fois, les manifestants ont réussi à se reconstituer ; ils ont repris leur promenade, conspuant le député de Seine-et-Oise. Ils ont passé sous les fenêtres de la préfecture et sont définitivement dispersés sur la place d'Armes.

#### Les Thalamas.

Nous avons souligné hier l'infamie commise par M. Thalamas, député de Versailles, criant : bravo ! à Mme Caillaux, toute couverte du sang de M. Calmette, qu'elle venait d'assassiner.

L'opinion de M. Thalamas n'est pas personnelle ; c'est une opinion de famille. En effet, comme il l'annonçait lui-même, Mme Thalamas, sa femme, avocat stagiaire au barreau de Versailles, a consacré, à son tour, dans la *Dépêches de Versailles*, un long article à la tragédie sanglante du *Figaro*.

En voici les passages essentiels :

« M. Calmette, en commençant la publication d'une correspondance d'amour volée, avait donné la mesure de ses scrupules.

« Mme Caillaux n'avait pas d'autre moyen d'arrêter cette publication, qu'une sévère leçon au forban de la presse. On sait le reste...

« Il ne faudra pas s'étonner si, parfois, des honnêtes gens oublient qu'on ne doit pas se faire justice soi-même et répondent par leurs actes.

« On ne doit pas se faire justice ! C'est fort bien dit : mais alors que la Société me fasse justice !

« On peut traiter par le mépris ou par les voies de justice ordinaires, si insuffisantes qu'elles soient, certaines attaques ; mais quand il s'agit d'infamies comme celles-là, qui, sous prétexte de discuter les idées politiques du mari, atteignent la mère, l'épouse, dans ce qu'elle a de plus sacré, non seulement on ne peut blâmer la victime qui se venge, mais on a presque envie de crier : bravo ! »

Cet article est signé Jeanne Francœur, pseudonyme habituel de Mme Thalamas.

#### Mme Caillaux n'avait pas perdu la tête.

Si quelqu'un, pour tenter d'excuser le geste criminel de la femme du ministre des fiances, osait penser qu'elle a agi dans un moment de folie, il suffirait de lui remémorer par le détail l'emploi précis du temps de Mme Caillaux durant les heures qui ont précédé son crime.

Le matin, elle reçoit le président Monier, qu'elle a fait demander à son domicile. Elle déjeune avec son mari, auquel elle fait part de son entretien avec le magistrat.

Au début de l'après-midi, elle sort pour acheter chez Gastinne-Renett le revolver et les balles, qui vont servir à accomplir son crime. Elle rentre chez elle, monte dans ses appartements, charge son revolver, met une robe sombre et sobre, se munit des objets de toilette qui lui seront nécessaires après son arrestation — car elle sait qu'elle sera le soir enfermée — et part dans son auto.

Comme il est trop tôt pour rencontrer M. Calmette au *Figaro*, elle se fait conduire dans une agence de placement.

Elle a besoin de remplacer sa cuisinière, deux personnes lui sont présentées ; dans le plus grand calme, elle cause avec elles et finalement elle fixe son choix sur une troisième, à laquelle elle donne toutes indications utiles sur le genre de maison et sur le service qu'elle aura à y faire.

Enfin, l'heure s'avançant, elle donne à son chauffeur l'adresse du *Figaro*. Durant de longs instants, elle attend dans le salon sa victime ; elle a donc le temps de penser à la gravité de l'acte qu'elle vient accomplir, d'en mesurer la portée et les conséquences.

Introduite auprès de M. Calmette, sans hésitation, elle tire six fois et elle le tue.

Après ces constatations, peut-on parler du geste d'une folle, d'une exaltée ?

#### L'émotion de Mme Caillaux.

Mme Caillaux a été très émue en apprenant que M. Barthou avait donné lecture à la Chambre du rapport du procureur général Fabre, relatif au rôle de M. Caillaux dans le procès Rochette.

#### Les sanctions.

Mme Caillaux est accusée d'homicide volontaire avec préméditation ; elle encourt donc la peine de mort. Le jury, en écartant la préméditation, peut accorder des circonstances atténuantes, ce serait alors la réclusion, avec un minimum de cinq ans... A moins, comme le disait un avocat du barreau de Paris, que l'affaire ne soit réduite à une prévention de coups et blessures ayant occasionné la mort, et correctionnalisée. Les collègues des magistrats qui eurent tant de mansuétude pour Rochette seraient alors appelés à juger la meurtrière...

#### A la prison de Saint-Lazare.

##### Les égards pour la « comtesse ».

On a continué la décoration de la « cellule » de Mme Caillaux ; les couvertures grises de la prison ont été remplacées par deux couvertures, l'une en laine rose, l'autre en soie bleu pâle, apportées hier de la rue Alphonse-de-Neuville.

Contrairement aux règlements, on a laissé à la dé-

tenue le bracelet-montre en platine qu'elle portait au bras au moment où elle a commis l'assassinat.

Comme elle reçoit de nombreuses lettres et tient à y répondre, l'administration pénitentiaire a mis à sa disposition le cabinet qui sert d'ordinaire à M. Desmoulins, le propagandiste « laïque » qui a pris dans les prisons la place de l'aumônier. Ce cabinet est situé juste en face de la pistole n° 12, occupée par Mme Caillaux.

Ajoutons que les autres inculpées ne peuvent voir leurs maris qu'à certains jours et au parloir commun, à travers deux grillages; M. Caillaux, lui, peut venir rendre visite à sa femme tous les jours et à n'importe quelle heure. Sa voiture entre dans la cour de la prison, et, bousculant tout le monde dans les couloirs, il se rend directement au cabinet de M. Desmoulins, devenu celui de Mme Caillaux.

Diverses personnes ont envoyé hier à la détenue de magnifiques gerbes de fleurs. Quelque désir qu'il ait d'être agréable à son auguste prisonnière, le directeur n'a pas osé les recevoir et les a fait renvoyer.

Les égards, les attentions qu'on a pour cette inculpée de marque stupéfient et scandalisent les autres détenues qui, elles, sont traitées d'une tout autre façon. Aussi ont-elles baptisé sa cellule « la cellule de la comtesse ».

### La famille de M. Calmette.

Mme Calmette roulait dans le rapide de Paris pendant que son mari agonisait; en débarquant à la gare du P.-L.-M., entendant crier des éditions spéciales, elle se dit : « Tiens, encore une crise ministérielle » et n'acheta pas les journaux. Fatiguée, elle rentra chez elle et s'endormit bientôt. La sonnerie du téléphone la réveilla : un ami lui demandait des nouvelles de M. Calmette! Puis brutalement, les cris des vendeurs de journaux lui apprirent l'effroyable drame qui la rendait veuve.

# ALSACE-LORRAINE

## La nomination de M. von Dallwitz serait-elle vraie?

Berlin, 20 mars. — Les journaux du matin annoncent que la nomination de M. von Dallwitz, ministre de l'intérieur de Prusse, au poste de Statthalter d'Alsace-Lorraine, est imminente.

Le Statthalter comte de Wedel, est à Berlin aujourd'hui vendredi et il retournera demain. La *Gazette de Francfort* est d'avis, cependant, que ce bruit de nomination n'est qu'un bruit de plus. Pourtant elle ajoute que, après différents refus essuyés de la part de « grands seigneurs », de généraux ou « d'hommes représentatifs », le successeur de M. de Wedel ne peut plus guère être qu'un haut fonctionnaire, homme d'administration.

## LANDTAG

### Une question à propos des permis de chasse.

M. Wolf a posé les questions suivantes au gouvernement qui y répondra sans doute mardi, au début de la séance de la seconde Chambre :

Le gouvernement est-il au courant du fait que, contrairement au principe établi par le ministère, on refuse dans la Haute-Alsace les permis de chasse à des étrangers, en particulier aussi à des Suisses établis depuis de longues années dans le pays ou y séjournant régulièrement, alors que ces étrangers paient leurs impôts et qu'ils possèdent des chasses réservées ou qu'ils ont loué des chasses? Le gouvernement est-il disposé à donner des instructions aux bureaux inférieurs pour éviter aux personnes frappées à tort de recourir aux réclamations et pour ne pas donner prétexte à une exaspération inutile?

Le gouvernement sait-il que le contrôleur supérieur des douanes à Saint-Louis fait pratiquer la visite de douane d'une façon incompatible avec le règlement et qui constitue une molestation très grave pour les voyageurs. Ce contrôleur soumet tous les voyageurs venant de Suisse et non pas seulement les voyageurs suspects à une visite corporelle. A la suite de ces vexations les voyageurs de commerce ont pris la résolution d'éviter Saint-Louis et de passer par le grand-duché de Bade, où ils ne sont pas exposés à de semblables molestations. Que compte faire le gouvernement pour mettre fin à ces abus et pour empêcher que Saint-Louis subisse de ce fait un grave préjudice matériel.

### Le caractère confessionnel des écoles pour aveugles et sourds-muets.

Le projet de loi concernant l'obligation scolaire des enfants aveugles et sourds-muets a été examiné mercredi en première lecture par la commission spéciale. Celle-ci a opéré une série de modifications dans la rédaction du texte et auxquelles le gouvernement a adhéré. La plus importante concerne la proclamation du principe du caractère confessionnel de ces établissements, tel qu'il a été réclamé en séance plénière par les orateurs du Centre et du Groupe lorrain. On admettra des exceptions pour faciliter la période de transition dans les écoles actuellement neutres.

### Les crédits supplémentaires.

La commission du budget de la seconde Chambre a examiné jeudi les demandes de crédits supplémentaires. La proposition de loi concernant l'impôt sur la plus-value des immeubles est rédigée, mais avant de la présenter à la Chambre les différents partis la discuteront encore. On présume que cet impôt produira 220.000 M, soit 6.550 M en plus que n'espérait obtenir le gouvernement à l'aide d'un pfennig additionnel. De cette somme on attribuera 40.000 M, sur la proposition du Centre, pour donner des subventions aux enfants des fonctionnaires et employés auxiliaires.

## Une donation de Mgr Muller-Simonis.

Mgr Müller-Simonis, prélat du Pape, vient de faire au « Caritas Verband » don de trois maisons représentant une valeur de 500.000 M. Les intérêts qui s'élèvent à 18.000 M, devront être consacrés à des œuvres catholiques de bienfaisance sociale, dont le siège se trouve en premier lieu dans le diocèse de Strasbourg. Les trois maisons en question s'élèvent dans la rue Saint-Léon, à Strasbourg. Une partie des intérêts doit, selon le désir du donateur, être consacrée à servir un salaire annuel déterminé au secrétaire général du « Caritas Verband » pendant toute la durée de ses fonctions; une autre partie sera mise à la disposition de l'Evêque de Strasbourg pour venir en aide à des élèves des Petits-Séminaires dénués de ressources et à des étudiants en théologie. Le donateur se réserve de prendre ultérieurement des dispositions quant au reliquat de la somme léguée par lui.

## Association catholique de la presse.

Des représentants des trois départements de l'Alsace-Lorraine réunis lundi à Strasbourg sous la présidence de Mgr Muller-Simonis ont procédé à la fondation définitive d'une « Association catholique devant favoriser le développement de la presse ». La plupart des assistants se firent inscrire comme membres de la nouvelle association.

Un comité administratif provisoire se compose de 7 membres. Plus tard il comprendra 12 membres.

## La loi sur le notariat.

On mande à la *Neue Zeitung* que la commission spéciale de la seconde Chambre a l'intention de rejeter le projet de loi tendant à créer des reviseurs de notariat.

Véritable Chartreuse Liqueur
Représentant: Stromeyer-Lauth Strasbourg (Als.)

# CHRONIQUE MESSINE

### La Saint-Joseph chez les Petites Sœurs.

On nous écrit :

« La fête que les Petites Sœurs ont l'habitude d'offrir à leurs bienfaiteurs le 19 mars, ou plutôt que leurs bienfaiteurs offrent aux vieillards, a, de tout point, fort bien réussi. On ne saurait douter du talent d'organisation des Petites Sœurs, encore moins du zèle charitable des bienfaiteurs, ni surtout de la protection spéciale que saint Joseph accorde à tout ce que les Petites Sœurs entreprennent pour sa gloire et pour le bien de ses humbles protégés, les pauvres vieillards. Le soleil lui-même, boudeur depuis trop longtemps, voulut bien envoyer quelques uns de ses rayons qui jetèrent leur note gaie sur la petite fête.

Monseigneur, qui a toujours à cœur de sanctionner, par sa présence aux fêtes des Petites Sœurs, le bien que font ces excellentes religieuses, fut reçu au milieu des applaudissements des vieillards, au réfectoire, à la fin du repas servi par les bienfaiteurs et bienfaitrices. Monseigneur ne manqua pas d'aller consoler et encourager les malades et les infirmes retenus au lit.

A la chapelle, un sympathique prédicateur, M. l'abbé Saget, donna un sermon fort goûté sur les souffrances et les joies de Saint-Joseph et fit ressortir de son sujet maints côtés pratiques. Monseigneur clôtura la cérémonie en donnant la bénédiction du Saint-Sacrement.

Si saint Joseph revenait sur la terre il serait sûrement bien content d'être si bien fêté chez les Petites-Sœurs, comme l'a dit, dans sa naïve simplicité, un bon vieillard à Monseigneur qui lui parlait de saint Joseph. Daigne ce grand patriarche accorder toujours sa bienveillante et puissante protection à l'Œuvre si admirable et si féconde des Petites Sœurs des pauvres.

### Concert du Cercle musical.

Dimanche soir le Cercle musical messin donnera son dernier grand concert de la saison dans la salle des fêtes du *Terminus*. Le programme est particulièrement bien choisi : Mlle Jeanne Montjavet, soliste des Concerts-Colonne et Lamoureux, exécutera plusieurs solide Schumann et de Schubert. Les admirateurs de M. Pollain auront le plaisir d'entendre le maître dans une sonate de Valentini et un morceau de Leclaire. Enfin l'excellent orchestre du Cercle, sous la direction de M. Græbert, l'honorable professeur de musique, interprétera l'ouverture du *Roi d'Ys*, une suite symphonique de Grieg et une symphonie de Haydn.

### Mouvement de salaires.

Les tailleurs de pierre ayant demandé une augmentation de salaires, les entrepreneurs ont décidé d'accéder en partie à leurs désirs, en tant qu'ils sont justifiés, mais sans vouloir même examiner les prétentions qu'ils trouvent exagérées de la part de leurs ouvriers.

### Exposition du « gaz ».

On nous communique :

L'exposition « Le gaz dans la maison et pour le métier » qui va s'ouvrir lundi prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle municipale de gymnastique, place de la Préfecture, promet d'être d'un intérêt capital, spécialement pour nos ménagères.

En tout premier lieu les multiples appareils à gaz pour la cuisson et le rôtissage seront démontrés non seulement au cours des différentes conférences, mais aussi à tout moment et à chaque intéressé. N'est-ce pas en effet la cuisine au gaz, qui offre tant de commodité aux bonnes ménagères si appréciées et qui, sous le rapport de l'économie n'a pu encore être égalée par aucun autre mode de chauffage.

Les différents repas étant préparés au cours des conférences, un compteur indique exactement la consommation et le coût de la cuisson de chaque repas, voire même de chaque plat.

Mais cette exposition sera d'un grand intérêt non seulement pour nos ménagères, mais aussi pour les commerçants et les artisans, attendu qu'un nombre imposant de fours et d'appareils à gaz pour boulangers et pâtissiers y seront démontrés en fonctions. Les artisans et industriels y trouveront des installations spéciales se rapportant à chaque branche : fours à coupelle, fours à braser, forges, fours à fondre les métaux, lampes à souder, installations à soudure autogène, etc.

Une installation complète de cuisine d'hôtel, nous fera voir en fonctions des appareils tels qu'ils sont employés actuellement dans toutes les grandes entreprises modernes visant à l'économie de frais de chauffage et de cuisson. Les emplois multiples du gaz dans l'appartement comme dans le modeste logement seront démontrés par quatre pièces complètes, garnies par les fabricants de meubles, tapissiers et commerçants de notre ville; plusieurs étalages fournis par des maisons messines, connues pour leur goût à la décoration, feront ressortir les effets de lumières merveilleux que produit le gaz en combinaison avec les articles divers qui y seront exposés.

Une séance instructive, au cours de laquelle on développera au moyen d'un modèle spécial, la fabrication du gaz dans ses diverses phases et l'importance au point de vue social de l'industrie de la distillation de la houille, est prévue.

Nos lecteurs ne manqueront pas de profiter de l'occasion qui leur est offerte, de visiter à partir de lundi prochain, à 3 heures après-midi, cette exposition intéressante à tous points de vue.

### Le godillot allemand.

L'armée allemande essaie en ce moment des chaussures perfectionnées qui, paraît-il, rendront plus facile la marche de l'armée. Le perfectionnement consiste en de petites bandes d'acier très légères qui maintiennent l'extrémité du pied et sont retenues par des courroies, de sorte que le cou-de-pied ne peut glisser.

### Enfant noyé.

Hier soir vers sept heures, le petit Bernard Bleitrach, âgé de huit ans, et dont les parents habitent rue du Pontifroy, est tombé en jouant dans la Moselle près du Quai Félix-Maréchal. Il a pu être retiré et l'automobile d'un médecin de la ville l'a transporté à l'hôpital Sainte-Blandine, où l'on n'a pu que constater le décès. Le bruit courait ce matin dans le quartier qu'un second enfant s'était noyé. Nous n'avons pu obtenir confirmation de cette nouvelle.

### Les droits de balayage.

Par décision du Conseil municipal en date du 12 février 1914, approuvée par arrêté de la Présidence impériale du département en date du 5 mars 1914, IIα 337, le règlement des droits de balayage ainsi que les dispositions relatives à l'utilisation des conduites de la canalisation municipale, ont été modifiés et complétés comme suit :

1. — Article 5 du règlement des droits de balayage du mois de juin 1911 ainsi que de la délibération du 17 juin 1912 : « Les droits de balayage à payer en vertu du présent règlement des droits de balayage, sont échus au 1er octobre de chaque année pour toute l'année budgétaire; ils sont recouvrables conformément aux prescriptions en vigueur pour la perception des taxes municipales. »

2. — § 11 des dispositions concernant l'utilisation des conduites de la canalisation municipale du 28 juin 1905 : « Les droits sont échus au 1er octobre de chaque année pour toute l'année budgétaire, et sont recouvrables conformément aux prescriptions en vigueur pour la perception des taxes municipales. »

L'arrêté ci-dessus entre immédiatement en vigueur.

### Caisse d'épargne du Sablon.

En raison du règlement des comptes de fin d'année, la Caisse d'épargne du Sablon sera termée le 29 mars prochain.

A partir du 1er avril, les bureaux de la Caisse d'épargne seront transférés au 1er étage de la mairie du Sablon, chambre n° 5.

UN CONSEIL AUX

HERNIEUX

Si vous êtes atteint de hernie, ne restez pas sans bandage.

Mais si votre bandage vous gêne, ne vous résignez sous aucun prétexte à en tolérer la présence.

Sous la pression excessive et mal dirigée des mauvais bandages, l'anneau herniaire ne fait que se dilater davantage et votre hernie **grossira** ou **s'étranglera** tôt ou tard.

Si vous voulez sauvegarder votre santé et votre bien-être, vous devez avoir recours aux **nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVERIE**, qui seuls pourront assurer la contention **intégrale** et la réduction **définitive** de votre hernie, en vous permettant de vous livrer sans arrière pensée à l'exercice de votre profession.

Recommandés par plus de 5000 Docteurs médecins, appliqués à plus de **deux millions** de blessés, les **Appareils CLAVERIE** sont **les seuls** qui ont obtenu les plus hautes récompenses aux dernières Expositions universelles de Turin (1911), de Londres (1912) et de Gand (1913).

Ce sont aussi les seuls universellement considérés comme capable de favoriser **toutes les chances de guérison définitive.**

Aussi nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que **M. CLAVERIE** est actuellement de passage dans notre contrée et nous les engageons vivement à profiter de la haute compétence et des conseils désintéressés de cet éminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h., à

**PONT-A-MOUSSON**, Samedi 21 Mars, **Hôtel de la Poste.**
**NANCY**, Dimanche 22, Lundi 23 et Mardi 24, **Hôtel de l'Univers et du Commerce.**
**CONFLANS-JARNY**, Mercredi 25, **Hôtel du Buffet.**
**PAGNY-SUR-MOSELLE**, Jeudi 26, **Hôtel de la Gare.**
**LONGUYON**, Vendredi 27, **Buffet Hôtel de la Gare.**
**LONGWY**, Samedi, 28, **Hôtel du Commerce.**
**BRIEY**, Dimanche 29, **Hôtel de la Gare.**

**Traité de la Hernie, des Varices et des Affections abdominales**, conseils et renseignements gratis et discrètement, A. Claverie, Spécialiste Breveté, 234, faubourg Saint-Martin, Paris.

**Calendrier.**—Aujourd'hui, vendredi 20 mars, soixante-dix-neuvième jour de l'année. — Lever du soleil: 6 h 06; coucher: 6 h. 11.

Lune : Nouvelle le 26 mars.

*Fête du jour.* — Saint Joachim.

*Ephémérides lorraines.* — 20 mars 1795. Mort de J.-N. Rebel, poète et littérateur, né à Thionville en 1737.

*La température.* — Une assez profonde dépression couvre encore tout l'ouest de l'Europe; son centre persiste près de l'Irlande.

Le vent est assez fort d'entre sud et ouest sur les côtes de la Manche.

Des pluies sont tombées sur toute l'Europe; on signale quelques neiges sur les Pyrénées et les Alpes, en Suisse et dans le nord de la Russie.

La température a baissé légèrement dans nos régions; elle devient très basse dans le nord du continent; on notait hier matin : —25° à Arkhangel, +1° à Belfort, 2° à Clermont et à Dunkerque, 3° à Paris, 4° à Toulouse, 9° à Marseille, 6° à Brest, 7° à Biarritz, 14° à Alger.

Des pluies sont encore probables; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

### BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISSENET, à Metz)

| | BAROMÈTRE A 0° | THERMOMÈTRE | VENT | TEMPS |
|---|---|---|---|---|
| 19 mars à 4 h. soir | 729.8 | +10.0 | S O | Var. |
| 20 mars à 8 h. matin | 723.4 | + 7.0 | S S O | Pl. v. |

*Thermomètre.* — Maximum du 19 : + 10.5; Minimum aujourd'hui : +5.0

**OTT Frères**
Elsass-Lothringische Werkstätte für Kunst u. Kunstgewerbe
Place du Corbeau STRASSBOURG Rabenplatz 1
MAISON DE 1er ORDRE
Fondée en 1825
Vitraux d'églises en tous genres et tous styles.
Envoi de dessins et devis, sans frais et sans engagements pour le demandeur.

# Chronique des Tribunaux

## COUR D'ASSISES.

### Le meurtre de Clouange. — Nouvelle condamnation à mort de Dini.

Après quatre jours de débats, la cours d'assises a rendu hier à 7 heures et demie du soir son jugement dans l'affaire Dini. L'accusé a été de nouveau condamné à la peine de mort. Comme la première fois, les jurés l'ont déclaré coupable d'assassinat envers son ami Nannucci.

Au prononcé du jugement seulement Dini a commencé à ressentir la gravité de la situation : il a pleuré. Jusqu'alors il avait été calme, indifférent même, affirmant sans cesse son innocence. Après la séance, son frère l'a adjuré devant Dieu, de dire la vérité et de déclarer s'il était coupable ou innocent. Dini n'a répondu qu'en versant de plus abondantes larmes. Au président des assises non plus, qui a fait preuve dans cette affaire d'une grande distinction et d'un tact parfait, il n'a pas voulu ouvrir son cœur. Cependant on n'est pas éloigné de croire, qu'il ne tardera pas à se faire des aveux. Espérons et souhaitons-le.

Il nous faut revenir maintenant sur les détails du crime, que nous avions omis avec intention jusqu'au prononcé du jugement.

Nous avons dit au premier jour que dès la découverte du cadavre de Nannucci, dans la forêt de Clouange, le 6 novembre 1912 — donc trois jours après l'assassinat — les soupçons s'étaient portés de suite sur Paolo Dini.

Nannucci, qui avait dû confier à celui-ci ses économies, s'était rendu le dimanche 3 novembre 1912, chez son compatriote et ami pour se faire remettre un reçu de l'argent prêté. Tous deux s'étaient éloignés ensuite de Clouange et s'étaient rendus à Rombas, où ils furent aperçus aux environs du pont de l'Orne, entre trois heures et demie et quatre heures de l'après-midi. C'est à partir de ce moment que se perdit complètement la trace de Nannucci. Dans la soirée de ce même jour (3 novembre), Dini rentra seul à sa maison de pension (maison Minelli, à Clouange); il pouvait être 7 heures du soir. Aussitôt il se mit au lit. Le lendemain matin, il se leva, tout comme ses camarades de chambre, dès 5 heures; et cependant, il était de nuit et il ne devait se rendre aux usines que vers 6 heures du soir.

Vers 7 heures du matin, il raconta à la femme Galastri, qui demeurait dans la même maison et au même étage, qu'il avait dû laver son pantalon de velours, car la veille, il avait été mêlé à une bataille à Moyeuvre; or le pantalon fut retrouvé, au lendemain de l'arrestation, au cours d'une perquisition opérée par la gendarmerie, sous le matelas du lit de Dini, où il avait été enfoui; il était roulé et humide seulement à certaines places — il avait donc été lavé. Mais malgré ce lavage récent, on put y relever maintes taches de sang, sur la provenance desquelles Dini ne put faire aucune déclaration véridique. Ni les autres habits, ni les souliers, ni même le couteau de poche, ne portaient aucune trace de sang. Un veston seul, confisqué sur le chantier, était humide sur le devant et avait dû être lavé.

Le vendredi 8 novembre 1912, le commissaire de police Klingelhagen, s'était rendu avec son fameux chien « l'utz » au bois de Clouange, à l'endroit où le cadavre avait été découvert. Le chien, après avoir flairé une casquette de Dini, avait de suite suivi une piste, le conduisant à travers la forêt jusqu'à un étang, puis il avait contourné une partie de cet étang, traversé un fourré et était revenu finalement au point de départ : d'où l'on pouvait conclure à la présence de Dini à l'endroit du crime.

Plus tard, alors que les démarches entreprises avaient prouvé la fausseté de ses assertions — Marco Chisci ne se trouvait plus dans la région de Moyeuvre ni de Jœuf au 1er novembre, et le témoin Nassini, qui, le 1er novembre, avait accompagné Dini à Moyeuvre et à Jœuf, affirma que celui-ci n'avait eu aucun rendez-vous avec Chisci — Dini prétendit s'être rendu, le 3 novembre à Moyeuvre, non pas seulement à cause de Chisci, mais aussi à cause d'une sommelière, avec laquelle il avait eu des relations précédemment et en particulier ce jour-là.

Un peu plus tard encore, il revint sur ses aveux, déclarant n'avoir pas dit la vérité précédemment en ce qui concernait sa rencontre avec Chisci, et n'être allé à Moyeuvre que pour voir la dite sommelière. Il aurait eu alors avec cette personne un quart d'heure d'entretien dans une salle du premier étage de l'auberge, où elle servait; il aurait bu avec elle une bouteille de vin rouge. En retournant après à Clouange, il aurait eu entre cette localité et Rosselange une rencontre avec un vélocipédiste, qui l'aurait bousculé; pour se soustraire aux voies de fait, il aurait tiré deux coups de revolver, ce qui aurait mis son adversaire en fuite.

Chez Minelli, le maître de pension de l'accusé, on confisqua un verre à moutarde contenant une somme de 330 M en or, que lui avait confiée Dini. Ce dernier, qui prétendait d'abord avoir économisé l'argent petit à petit, ne put en expliquer la provenance sérieusement; donc, le soupçon, qu'il s'agissait bien de l'argent de Nannucci, était fondé; et du reste Dini ne nie pas, que son ami ne lui a pas prêté autrefois quelque argent, il prétend seulement ne plus rien lui devoir.

Quant à l'emploi de son temps dans l'après-midi du 3 novembre 1912, il ne put donner aucun renseignement sérieux. Au moment de son arrestation, il déclara s'être séparé vers 3 h. 1/2 de Nannucci, et cela aux environs du pont de l'Orne, puis être allé à pied jusqu'à Moyeuvre-Grande, distant de 5 kilomètres, où il devait rencontrer un certain Marco Caisci.

Le 1er novembre, il avait donné rendez-vous, pour cette date (3 novembre), audit Chisci, qui devait lui rembourser une somme de 20 francs, prêtée auparavant. N'ayant pas rencontré son débiteur, il était revenu à Clouange, en passant par Rosselange, et sans s'arrêter dans aucune auberge de Moyeuvre, il était arrivé à sa pension à 6 heures et s'était mis de suite au lit, car ayant bu après son dîner un quart de litre de rhum, il s'était trouvé encore tout étourdi. En route, il n'avait eu aucune rencontre.

La sommelière en question fut recherchée; il s'agissait de la femme L'huillier Clémentine, née Carré, qui vit séparée de son mari. Mise en présence de Dini, elle traita toutes ses affirmations de pures inventions : il n'était pas venu à l'auberge à la date du 3 novembre, et jamais elle n'avait eu de relations avec lui.

Dini a trouvé des explications à tout. S'il n'a rien dit de suite des coups de revolver tirés, c'est qu'il ne voulait pas encourir de contravention pour port d'arme prohibée; s'il n'a pas avoué ses rapports avec la femme L'huillier, c'était pour épargner l'aubergiste lui-même, passible d'une peine pour délit prévu par l'article 181a du Code pénal.

Deux points semblaient cependant à première vue, être à l'avantage de Dini. Dans la main de la victime, on avait trouvé des cheveux, qui, ainsi que l'examen microscopique le prouva, ne provenaient pas de l'accusé. Mais d'un autre côté, il n'est pas prouvé non plus que les cheveux n'étaient pas de Nannucci, car aucun examen n'a été tenté dans cette direction. Puis deux témoins, les époux Haffner, avaient entendu, le 3 novembre, vers 7 h. 1/2 du soir, la voix de deux personnes parlant une langue étrangère, puis un cri, provenir de la forêt, où plus tard les enfants trouvèrent le cadavre de Nannucci.

Or, à 7 h. 1/2, Dini était incontestablement rentré à son logis. Et l'autopsie démontra que la mort de Nannucci remontait au plus tard à 5 heures, car dans l'estomac se trouvaient non digérées encore, les nouilles et la sauce tomate, que la victime avait mangées à son repas de midi.

C'est en relevant et en motivant tous ces indices, que le ministère public, représenté par M. le Dr Kahler, substitut, dans un réquisitoire serré de 2 heures, cherche à prouver la culpabilité de Dini. Il demande en conséquence de ne pas faire grâce à un assassin pareil et à rendre un verdict impitoyable.

Malgré une magnifique plaidoirie de M. Hommelsheim, qui, comme la première fois, avait assumé la lourde tâche de la défense, les jurés ont, après une demi-heure de délibération, rendu leur verdict dans le sens indiqué plus haut, ce qui infailliblement entraînait la peine capitale. L'éminent défenseur, avec son éloquence habituelle, a fait ressortir les points restés obscurs dans cette affaire et qui sont, selon lui, autant de chaînons manquants et incapables d'achever la chaîne de culpabilité.

A la dernière heure le défenseur a produit un témoin, M. le Dr Kramer, dont la déposition a en partie infirmé celle des experts quant à la période de digestion.

Ce témoin base son témoignage sur des expériences tentées par lui sur différentes personnes. Il en résulterait que la victime pouvait encore avoir des aliments dans l'estomac à sept heures du soir, s'il souffrait d'une affection nerveuse impossible à définir à l'autopsie, ou bien que les aliments devaient probablement être digérés à l'heure retenue pour être celle du crime, si l'estomac était sain.

Il ne semblerait pas improbable non plus que la victime ait pris un deuxième repas vers 6 heures du soir et que ces aliments proviennent de ce repas. Ceci donnerait un semblant de raison aux cris désespérés entendus par les témoins Haffner, et qui restent le gros point noir de toute l'affaire.

* * *

Après quatre jours d'audiences laborieuses durant lesquels tout le crime qui, le 3 novembre 1912, ensanglanta le petit bois de Clouange et jeta l'émoi dans toute la région, a été étalé dans ses moindres détails, les jurés, sur la foi des indices accumulé par l'accusation, et malgré une brillante et éloquente défense, a donc prononcé une sentence confirmant celle prononcée par la cour d'assises le 3 juin 1913. Dini, l'assassin présumé de l'italien Nannucci a été reconnu coupable de meurtre avec préméditation et condamné à la peine capitale.

En général la réédition de l'affaire avait paru sous un jour plus favorable à l'accusé. L'absence d'un témoin capital de la première session, la déposition contradictoire des médecins sur la digestion possible des aliments trouvés dans l'estomac de la victime et la comparution des témoins Minelli, favorables à l'accusé, étaient autant de points dont il pouvait bénéficier, en tout cas de nature à jeter un affreux doute sur sa culpabilité. Aussi l'accusation s'est-elle efforcée de trouver des charges nouvelles, mais on ne peut pas dire que ceci lui ait réussi. De sorte que jusqu'à la fin nombreux étaient ceux qui croyaient que l'accusé bénéficierait du doute. Mais il n'en fut rien, et ce fut un moment vraiment angoissant lorsque le président des jurés donna lecture d'une voix étreinte par l'émotion, de la sentence qui déclarait Dini coupable du crime de meurtre commis avec préméditation. Un « oh! » s'échappa de toutes les poitrines et qui démontre bien qu'on hésitait au sujet de jugement. Et ce fut avec une émotion très visible également que le président de la Cour donna lecture de l'arrêt de mort.

A la lecture de l'arrêt le condamné fond en larmes et à la voix de son frère qui s'est approché de lui et le supplie de faire des aveux s'il est coupable on n'entend que des sanglots. Le président lui-même joint ses exhortations à celles du frère de l'accusé. Dini ne répond point et est emmené emportant son secret.

Dehors une foule nombreuse entoure la voiture cellulaire dans laquelle Dini prend place. Et lorsque celle-ci disparaît, entourée d'agents, la foule s'écoule en commentant le jugement qui vient d'être rendu.

Malgré toute l'intelligence apportée par le directeur des débats à éclaircir cette affaire, il reste plusieurs points troublants sur lesquels la lumière complète est difficile à faire. Un aveu de Dini serait pour tous un gros soulagement, car on peut prétendre, sans pour cela manquer en quoi que ce soit au respect dû à la chose jugée, que pour beaucoup cette affaire restera une cruelle énigme au même titre que pour d'autres, et notamment pour les deux jurys, la culpabilité ne fit point l'ombre d'un doute.

Le président a fort clairement et avec justesse rendu les jurés attentifs à la gravité du cas, dans son exposé sur la caractéristique des questions qui leur ont été posées.

Nous croyons savoir que le défenseur demandera de nouveau la révision de ce second procès.

* * *

Les affaires suivantes ont encore été portées au rôle :

Samedi 21 mars, Jacques Fousse, 40 ans, ouvrier de forges à Maizières, tentative d'assassinat;

Lundi 23 mars, Antoine Schmitz, 36 ans, garçon de café à Metz, coups et blessures ayant entraîné la mort;

Mardi 24 mars, Frédéric Bürger, 38 ans, ouvrier de forges à Rombas, coups et blessures ayant entraîné la mort;

Mercredi 25 mars, Nicolas Müller, 25 ans, mineur à l'Hôpital, coups et blessures ayant entraîné la mort,

et jeudi 26 mars, Catherine Horst, épouse Gehrer, 38 ans, sans profession, à Metz, avortement.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

*Audience du 17 mars.*

Le 25 août 1913, à l'occasion de la fête patronale à Merschweiler, une bataille, ainsi que le cas se présente malheureusement trop souvent en de pareilles circonstances, eut lieu entre jeunes gens de Tunting et de Mandern. Au cours de la rixe, le cultivateur François Conter, de Mandern, resta sur le carreau. Inculpé d'être l'auteur de cet attentat criminel, le nommé Jean-Etienne Niederkorn fut traduit devant la Cour d'assises à la session de novembre 1913. Mais les jurés, ne pouvant se convaincre de sa culpabilité, rendirent un verdict négatif en sa faveur et Niederkorn fut acquitté.

Le parquet introduisit alors une action contre plusieurs autres jeunes gens, prévenus d'avoir pris part à la bataille, au cours de laquelle Conter avait trouvé la mort. Ici encore la lumière ne put se faire complètement. Des six accusés, trois bénéficièrent d'un acquittement, faute de preuves suffisantes; ce sont les nommés Pierre Conter, 30 ans, cultivateur à Mandern, Nicolas Niederkorn, 27 ans, cultivateur à Tüntingen et Michel Tinten, 24 ans, maçon à Tüntingen. Trois autres : les nommés Jean-Pierre Conter, 28 ans, cultivateur à Mandern, Nicolas Stroup, 24 ans, cultivateur à Tüntingen et Nicolas Schmidt, 21 ans, domestique à Mandern, actuellement cuirassier à Münster en Westphalie, sont condamnés, le premier à trois semaines, le second à trois mois et le dernier à quatorze jours de prison.

# NOUVELLES RÉGIONALES

**Maizières-lès-Metz.** — (*Caisse d'épargne.*) En raison de la clôture des comptes de fin d'exercice la Caisse d'épargne sera fermée le dimanche 29 mars courant.

**Clouange.** — (*Accident d'automobile.*) On nous écrit :

Mercredi, vers 6 h. 1/4 du soir, un enfant de trois ans et demi sortait précipitamment de la maison de ses parents : en face, une automobile, croisant une voiture, s'approche du trottoir et accroche l'enfant; le chauffeur stoppe aussitôt, mais le pauvre petit était déjà sous la voiture et une roue de derrière comprimait sa tête. On le dégage; le chauffeur l'emmène chez le médecin nouvellement établi à Clouange et qui constate une fracture de la base du crâne. La petite victime n'est pas morte, mais elle est en piteux état.